

ISSN 2414-2565

CAHIERS DU GReMS

Revue annuelle du Groupe de Recherches
en Morphosyntaxe et Sémantique



N°06 Décembre 2021

CAHIERS DU GReMS

**Revue annuelle du Groupe de Recherches
en Morphosyntaxe et Sémantique**

N°06 décembre 2021

Cahiers du GReMS

Revue du Groupe de Recherches en Morphosyntaxe et Sémantique

Université Marien Ngouabi

Faculté des Lettres, Arts et des Sciences humaines

BP : 2642- Brazzaville (Congo)

Courriel : *cahiersdugrems@gmail.com*

Directeur de publication : Édouard Ngamountsika, Professeur Titulaire

Rédacteur en chef : Etienne Bellarmin Iloki, MC, *Chef de parcours de Langue et Littérature françaises*

Comité scientifique : Pr Abolou Camille Roger, Université de Bouaké, Pr Abou Napon, Université de Ouagadougou, Pr Benzitoun Christophe, Université de Lorraine, Pr Frey Claude, Université Paris III, Pr Ndongo-Ibara Yvon Pierre, Université Marien Ngouabi, Pr Lefeuvre Florence, Université Paris III, Pr Ibrahim Diakhoumpa, Université Gaston Berger, Pr Irié Bi Gohy Mathias, Université de Bouaké, Pr Mbanga Anatole, Université Marien Ngouabi, Pr Massoumou Omer, Université Marien Ngouabi, Pr Makosso Jean-Félix, Université Marien Ngouabi, Pr Ngassaki Basile Marius, Université Marien Ngouabi, Pr Moussa Daff, Cheikh Anta Diop, Pr Moussirou Mouyama Auguste, Université Omer Bongo, Pr Noumssi Gérard, Université de Yaoundé I, Université de Bouaké, Pr Siouffi Gilles, Université Paris IV, Sorbonne, Pr Rosier Laurence, ULB , Pr Peter Blumenthal, Université de Cologne, André Thibault, Université Paris IV .

Comité de lecture : Germain Eb'aa, Bellarmin Iloki, Nombo Augustin, Albert Gandonou, Jean-Aimé Pambou, Loussakoumounou Alain Fernand, Jean-Alexis Mfoutou (Rouen), Eloundou Eloundou Venant.

Comité de rédaction : Elongo Arsène, Marc Cheymol, Fernand Otsiema Guellely, Lionnel Kindziala - Kindziala, Alain Ferdinand Raoul Loussakoumounou, Moukougou Sidoine Romaric, Gombé - Apondza Guy Roger Cyriac, Odjola Régine.

Couverture : Sculpture en bronze de Rémy Mongo-Etsion

Publié par le *Parcours Langue et littérature françaises*

ISSN 2414-2565

Avis aux auteurs

Feuille de styles

La structure d'un article scientifique en lettres et sciences humaines se présente comme suit :

Pour un article qui est une contribution théorique et fondamentale : Titre, Prénom et Nom de l'auteur, Institution d'attache, adresse électronique, Résumé en Français, Mots clés, Abstract, Key words, Introduction (justification du thème, problématique, hypothèses/objectifs scientifiques, approche), Développement articulé, Conclusion, Bibliographie.

- Pour un article qui résulte d'une recherche de terrain : Titre, Prénom et Nom de l'auteur, Institution d'attache, adresse électronique, Résumé en Français, Mots clés, Abstract, Key words, Introduction, Méthodologie, Résultats et Discussion, Conclusion, Bibliographie.

Les articulations d'un article, à l'exception de l'introduction, de la conclusion, de la bibliographie, doivent être titrées, et numérotées par des chiffres (exemples : 1. ; 1.1. ; 1.2 ; 2. ; 2.2. ; 2.2.1 ; 2.2.2. ; 3. ; etc.).

3.4. Les passages cités sont présentés en romain et entre guillemets. Lorsque la phrase citant et la citation dépassent trois lignes, il faut aller à la ligne, pour présenter la citation (interligne 1) en romain et en retrait, en diminuant la taille de police d'un point.

3.5. Les références de citation sont intégrées au texte citant, selon les cas, de la façon suivante :

- (Initiale (s) du Prénom ou des Prénoms de l'auteur. Nom de l'Auteur, année de publication, pages citées) ;
- Initiale (s) du Prénom ou des Prénoms de l'auteur. Nom de l'Auteur (année de publication, pages citées).
- Exemples :
- En effet, le but poursuivi par M. Ascher (1998, p. 223), est « d'élargir l'histoire des mathématiques de telle sorte qu'elle acquière une perspective multiculturelle et globale (...), d'accroître le domaine des mathématiques : alors qu'elle s'est pour l'essentiel occupé du groupe professionnel occidental que l'on appelle les mathématiciens (...) ».
- Pour dire plus amplement ce qu'est cette capacité de la société civile, qui dans son déploiement effectif, atteste qu'elle peut porter le développement et l'histoire, S. B. Diagne (1991, p. 2) écrit :

Qu'on ne s'y trompe pas : de toute manière, les populations ont toujours su opposer à la philosophie de l'encadrement et à son volontarisme leurs propres stratégies de contournements. Celles-là, par exemple, sont lisibles dans le dynamisme, ou à tout le moins, dans la créativité dont sait preuve ce que l'on désigne sous le nom de secteur informel et à qui il faudra donner l'appellation positive d'économie populaire.

- Le philosophe ivoirien a raison, dans une certaine mesure, de lire, dans ce choc déstabilisateur, le processus du sous-développement. Ainsi qu'il le dit :

le processus du sous-développement résultant de ce choc est vécu concrètement par les populations concernées comme une crise globale : crise socio-économique (exploitation brutale, chômage permanent, exode accéléré et douloureux), mais aussi crise socio-culturelle et de civilisation traduisant une impréparation socio-historique et une inadaptation des cultures et des comportements humains aux formes de vie imposées par les technologies étrangères. (S. Diakité, 1985, p. 105).

3.6. Les sources historiques, les références d'informations orales et les notes explicatives sont numérotées en série continue et présentées en bas de page.

3.7. Les divers éléments d'une référence bibliographique sont présentés comme suit :

NOM et Prénom (s) de l'auteur, Année de publication, *Zone titre*, Lieu de publication, Zone Éditeur, pages (p.) occupées par l'article dans la revue ou l'ouvrage collectif. Dans la zone titre, le titre d'un article est présenté en romain et entre guillemets, celui d'un ouvrage, d'un mémoire ou d'une thèse, d'un rapport, d'une revue ou d'un journal est présenté en italique. Dans la zone Éditeur, on indique la Maison d'édition (pour un ouvrage), le Nom et le numéro/volume de la revue (pour un article). Au cas où un ouvrage est une traduction et/ou une réédition, il faut préciser après le titre le nom du traducteur et/ou l'édition (ex : 2^{nde} éd.).

SOMMAIRE**MPANDI OLETA Lucrès Destin et MBANGA Anatole**

Néologisme et subjectivation du discours dans la presse écrite congolaise.....9

TRAORÉ SidikiLes discordances temporelles dans la prose burkinabè écrite :
cas de la nouvelle « lune de miel » de William Aristide Nassidia Combary.....23**DAKOURY Koudou David et ASSEKA Tchoman François**Le langage verbal dans *Fin de partie* de Samuel Beckett :
dynamisme et manifestations..... 35**ITOUA Joseph et LONI Eric**L'importance du matériel didactique dans
l'enseignement/apprentissage de l'histoire.....47**MABIALA MANTSELE-MOUANDA Fredoni et Edouard NGAMOUNSIKA**

Analyse du complément d'objet indirect en contexte scolaire congolais 55

NTONDELE ORCI GRACE et NDONGO IBARA YVON-PIERREA cross linguistic variation between kisuundi kya Mayama (K.K.M)
and kikoongo kya nseke (K.K.N).....67**KOUASSI Kouakou Roland et KEI Joachim**Procédés d'énumération et esthétique satirique
dans *D'Éclairs et de foudres* de Jean-Marie Adiaffi 83**Latte Jacques SYMPHOR***Zakwato pour que ma terre ne dorme plus jamais* d'Azo Vauguy :
une écriture poétique de l'hybridation.....97**AMANI-ALLABA Angèle Sébastienne**L'intercompréhension entre l'Abidji et l'Akye : pour une didactique des langues à
travers l'adjectif.....109**GOGBEU Mamadou**Les techniques narratives dans « *Les nouveaux contes d'Amadou Koumba* »
de Birago Diop : types et fonctions.....119**KOUASSI Pri Michel**Le démonstratif, facteur d'énonciation historique et /ou discursive
dans *D'Éclairs et de foudres* de Jean-Marie ADIAFFI 131**MOUSSOUNDA IBOUANGA Firmin**

Les surnoms à Mouilla : Étude de sociolinguistique urbaine.....139

Varia**EKONDI Fulbert,**

Les problèmes de la notation en lecture en classe de cm2 dans la circonscription
scolaire de Ouenzé 1 Brazzaville.....151

MBELE Jean Didier

La représentation sociale et cognitive des enseignants bénévoles chez les parents
d'élèves de Brazzaville.....167

Thèses et mémoires de Master soutenus en 2021.....179

NÉOLOGISME ET SUBJECTIVATION DU DISCOURS DANS LA PRESSE ÉCRITE CONGOLAISE

Lucrès Destin MPANDI OLETA et Anatole MBANGA

Université Marien Ngouabi, Congo-Brazzaville)

mpandioletaofficiel@gmail.com

Résumé : *Le présent article aborde la subjectivation du discours de la presse écrite congolaise par l'usage des néologismes. Il vise à identifier et à analyser, sous l'angle sémantico-énonciatif, les traces de la présence de l'énonciateur à travers l'utilisation des procédés de la néologie formelle. En effet, L'exploration de la presse écrite congolaise permet de remarquer un usage récurrent des néologismes. Le journaliste emploie ceux-ci dans le but de s'afficher en tant qu'être social disposant d'une liberté langagière et appartenant à une communauté socioculturelle et linguistique donnée. Le choix de ces mots traduit l'ambition d'informer les lecteurs en leur donnant sa propre vision de l'actualité traitée.*

Mots-clés : *néologisme, subjectivation du discours, presse écrite congolaise.*

Summary: *This article addresses the subjectification of the discourse of the Congolese written press through the use of neologisms. It aims to identify and analyze, from a semantic-enunciative perspective, the traces of the presence of the enunciator through the use of formal neology processes. Indeed, the exploration of the Congolese written press reveals a recurrent use of neologisms. The journalist uses these in order to portray himself as a social being with linguistic freedom and belonging to a given socio-cultural and linguistic community. The choice of these words reflects the ambition to inform readers by giving them their own vision of the news being discussed.*

Keywords: *neologism, subjectivation of discourse, Congolese written press.*

Introduction

Portant sur le thème « Néologisme et subjectivation du discours dans la presse écrite congolaise », notre étude s'inscrit dans le contexte de la linguistique du discours axé sur l'analyse des indices subjectifs à effets sémantiques dans les productions discursives journalistiques. Sachant que le sujet abordé n'est pas réductible à cet aspect, nous allons prendre en compte les aspects stylistiques et lexicologiques. Le choix de ce thème se justifie par un constat que nous avons fait en explorant la presse congolaise. En effet, la lecture de cette presse permet de relever un usage récurrent des néologismes. Ce qui traduit une liberté langagière du journaliste qui extériorise ses fantasmes, exprime son affectivité ou dévoile son positionnement en faveur ou en défaveur d'une situation ou d'un personnage donné. Il s'écarte alors des principes déontologiques de l'objectivité et de la neutralité du discours journalistique. Nous entendons ainsi montrer la responsabilité du journaliste à travers son utilisation individuelle des ressources linguistiques et sa créativité lexicale dans le processus communicationnel. Il s'agit précisément d'analyser l'usage des néologismes formels à connotation subjective. Conscient du dynamisme des congolais dans la création des mots nouveaux, Alpha Noël Malonga (1999, p.50) constate que « Les congolais inventent à la faveur des événements. » Le contexte sociopolitique impacte la production discursive du journaliste. Parlant du dynamisme de la langue française au Congo, Bellarmin Iloki (2013, p 49) écrit : « Le français au Congo emprunte beaucoup à la réalité locale et développe ses propres particularités avec de plus en plus de néologisme dans la langue parlée. »

Ainsi, notre problématique s'articule autour des questions suivantes : quels types de néologismes repère-t-on dans le discours journalistique au Congo ? Quelles valeurs subjectives sont véhiculées par ces unités néologiques ? Quelles sont les implications sémantiques et les effets produits par ce type d'usage ? Ces questions nous conduisent à formuler une double hypothèse : la première consiste à vérifier si l'usage des néologismes favorise l'ancrage subjectif de l'énonciateur dans son discours. La seconde hypothèse est de voir si ces usages génèrent des effets à la réception du discours.

Nous portons notre intérêt sur le choix des mots opérés par le journaliste pour constituer son discours. Il s'agit de voir la manifestation de la subjectivité tant implicite qu'explicite du journaliste à travers les éléments du lexique qu'il mobilise. Nous allons montrer, aussi bien au niveau lexicologique qu'au niveau énonciatif, que l'usage des néologismes favorise le positionnement énonciatif du journaliste et participe à l'esthétique du discours. De ce fait, la visée informative est mise de côté au profit des motivations esthétiques personnelles de l'énonciateur.

Nous nous appuyerons sur notre corpus d'indices de subjectivité dans le discours de la presse écrite congolaise recueilli dans le cadre de notre travail de thèse en cours (les journaux parus dans la période allant de juin 2016 à juin 2018).

1. Cadre théorique des concepts

Pour bien analyser la subjectivité énonciative du journaliste par l'usage des néologismes, il est fondamental de revisiter quelques acceptions pertinentes de ces deux notions, à savoir : néologisme et subjectivation du discours.

1.1. Le néologisme

Le terme « néologisme » apparaît pour la première fois au XVIII^e siècle dans le dictionnaire de l'abbé Guyot Desfontaines (1728) intitulé *Dictionnaire néologique à l'usage des beaux esprits de ce siècle, avec l'éloge historique de Pantalon-Phébus, par un avocat de province*. Pour cet auteur, le néologisme est le tour affecté des phrases, c'est la jonction téméraire des mots, c'est la bizarrerie, la fadeur, la petitesse des figures... Selon le *Dictionnaire de Linguistique et des Sciences du langage*, le néologisme désigne : « tout mot de création récente ou empruntée depuis peu à une autre langue, toute acception nouvelle d'un mot déjà ancien » (Dubois et al. 1994 : 322). Louis Guibert dans son ouvrage intitulé *La créativité lexicale* (1975, pp. 31-32) établit une distinction entre la néologie et le néologisme.

Il met l'accent sur les conditions sociolinguistiques et sociohistoriques de la formation et la création des mots nouveaux. Pour lui : « L'étude de la néologie consiste donc aussi à rassembler un ensemble de néologismes apparus dans une période précise de la vie de la communauté linguistique. » (Guibert 1975 : 3). Nous ne pouvons de ce fait qualifier un mot de néologisme qu'après avoir confirmé son appartenance à l'histoire du lexique et de la société. Alain Rey, dans son ouvrage *Théorie du signe et du sens* (1976 : 4), estime que « le néologisme est une unité nouvelle, de nature lexicale, dans un code linguistique défini ». Il synthétise tout le processus de formation du néologisme lorsqu'il écrit : « Un néologisme peut donc être une forme simple (mot-morphème) ou complexe (mot ou groupe syntagmatique), et pour ces dernières une forme : (1) acceptée par l'usage social ou conforme aux règles de la grammaire (auquel cas, une simple production en discours constitue un néologisme » (Rey 1976 : 10). Catherine Kerbrat-Orecchioni (1980) aborde la question des néologismes dans une perspective énonciative et stylistique. Elle compte les néologismes parmi les *énonciatèmes* qui sont des lieux d'inscription de la subjectivité dans le langage. Pour cette auteure, le néologisme « porte le sceau de son énonciateur » (Kerbrat-Orecchioni 1980 : 144). J. F. Sablayrolles (1992) considère que la notion de néologisme est indissociable aux domaines de la lexicologie et de l'analyse du discours. Il reconnaît l'importance du contexte énonciatif dans l'analyse des néologismes. Aussi écrit-il : « Nous tenons pour néologisme relevant de la langue les lexies dès leur création et première apparition parce que c'est la langue qui les a rendues possibles et qu'on ne peut faire qu'elles

n'aient jamais été émises. » (Sablayrolles 1992 : 12). Omer Massoumou (2005) utilise l'expression *particularités lexicales* pour désigner les néologismes. Il s'inscrit dans une perspective stylistique et lexicologique lorsqu'il écrit : « Les particularités lexicales sont reconnues comme telles en raison d'un écart vis-à-vis de la norme, celle du français de référence (FrR). »

En considérant les études précédentes, nous notons que l'usage des néologismes met en lumière les motivations discursives et énonciatives d'un usager de la langue. Il peut être abordé d'un point de vue stylistique, lexicologique ou énonciatif. La deuxième notion sur laquelle porte notre étude est la subjectivation du discours.

1.2. La subjectivation du discours

La notion de subjectivité dans le langage a été introduite en linguistique française par Emile Benveniste. Elle est au centre de la théorie de l'énonciation. Cet auteur définit la subjectivité énonciative comme « la capacité du locuteur à se poser comme sujet » dans son énoncé (Benveniste 1974 : 260). Il reconnaît de ce fait la responsabilité du sujet énonciateur dans le choix des ressources langagières qu'il mobilise. Dans son ouvrage intitulé *Le travail et la langue*, Robert Laffont (1978) considère les mots de la langue comme des « praxèmes », c'est-à-dire qu'ils connotent à des degrés divers les différentes « praxis » de la société qui les manipule et qu'ils charrient toutes sortes de jugements interprétatifs « subjectifs » inscrits dans l'inconscient linguistique de la communauté. Catherine Kerbrat-Orecchioni (1980), quant à elle, analyse les lieux d'inscription de la subjectivité dans le discours. Elle procède à une identification et une analyse des éléments déictiques et des subjectivèmes¹. L'étude de Catherine Kerbrat-Orecchioni apporte une lumière sur le fait que non seulement la subjectivité est inhérente à l'exercice même du langage mais elle expose la réaction émotionnelle du sujet qui s'avoue implicitement ou explicitement comme source d'interprétation et d'évaluation du référent qu'il est censé décrire.

Selon elle, « toute unité lexicale est, en un sens, subjectif ». Parlant de l'usage du néologisme dans le discours, Kerbrat-Orecchioni estime qu'« il porte le sceau de son énonciateur » (Kerbrat-Orecchioni 1980 : 144). Selon Jean-Marie Prieur (2006), la multiplicité des styles permet au journaliste de laisser ses empreintes subjectives dans son discours. Ainsi il précise : « si la subjectivité peut être mise en relation avec différents signifiants dans différentes langues [...], elle s'exprime également par la multiplicité des styles et des usages du langage auxquels recourt l'individu monolingue. » (Prieur 2006 : 113) Elle découle du choix du locuteur qui veut imprimer sa marque dans son discours. Nathalie Garric et Frédéric Calas (2007) pensent que, dans le discours subjectif, le locuteur attribue au stock de vocabulaire qu'il utilise des traits affectifs et évaluatifs qui justifient sa présence dans son discours. Pour eux, ces indices affectifs et évaluatifs « trouvent la gamme de marqueurs lexicaux et syntaxiques la plus large » (Garric et Calas 2007 : 63).

Procédé de création	Lexies néologiques	Fréquence
La dérivation	<i>pécétiste, maltraités, oyocrates, mokokonique, démousodialiser etc.</i>	202
La composition	<i>cache-corruption, cessez-lufua,</i>	92
L'hybridation	<i>Chikirilatif, boukoutage, ininguissable ; ngirinisisation etc.</i>	221
La paronymie	<i>, CFOUA, dia-longue, mouvouze etc.</i>	61
Les mots-valises	<i>Pourritique, monarchicratie, foiraçais</i>	179
Les fausses coupes	<i>Les z'opposants, les z'autres-là, les z'intérêt</i>	97

¹ Dans la terminologie de Catherine Kerbrat-Orecchioni (1980 : 70), les *subjectivèmes* sont des traces de subjectivité intervenant dans la composante lexicale.

	<i>les cons-golais</i>	
La troncation	<i>Mono, collabo, doma-doma,</i>	58
Nombre total d'occurrences :		1410

Parlant

de la

subjectivation du discours journalistique, Jean Charron (2006) précise que le journaliste contemporain prétend emprunter un langage neutre, mais ne s'emploie pas à gommer dans son énonciation toute trace de sa subjectivité. Aussi écrit-il : « Le journaliste contemporain conçoit son rôle d'une manière substantiellement différente. Certes, il s'emploie encore et toujours à rendre compte de l'actualité, mais il reconnaît discursivement qu'il le fait à partir d'un point de vue nécessairement singulier, en revendiquant par et dans son énonciation sa qualité de sujet » (Charron 2006 : 82) Ainsi, nous allons nous appuyer sur la théorie de l'énonciation tout en nous inspirons de la conception du néologisme et la subjectivation mise en évidence.

A ce stade de notre étude, il est fondamental de présenter le corpus sur l'usage des néologismes par les journalistes de la presse écrite congolaise.

2. Présentation du corpus

Notre corpus est composé de 1410 occurrences des néologismes recensés dans 29 journaux congolais parus dans la période postélectorale allant de juin 2016 à juin 2018. Ils sont identifiés dans 07 organes de presse suivants : 08 parutions de *SEL-PIMENT* ; 04 de *LA GRIFFE* ; 02 de *LE NOUVEAU REGARD* ; 03 de *EPANDZA-MAKITA* ; 04 de *LE PATRIOTE* ; 03 de *LA SEMAINE AFRICAINE* et 05 parutions de *LES DÉPÊCHES DE BRAZZAVILLE*.

Le dépouillement de ce corpus s'est fait manuellement, sauf pour *LE PATRIOTE*, *LA SEMAINE AFRICAINE* et *LES DÉPÊCHES DE BRAZZAVILLE* qui sont téléchargeables et dont le dépouillement s'est fait à l'aide du logiciel *PDF to WORD Professional*.

Pour mieux exploiter ce corpus et mettre en lumière la subjectivation du récit journalistique par l'usage des néologismes, nous allons procéder par une taxinomie de procédés de création des néologismes. Le tableau ci-dessous présente la densité d'emploi des néologismes par procédé de création lexicale.

Tableau n°1 : Fréquence d'usage des néologismes selon les procédés de création

3. Les procédés de création des néologismes

L'exploration de notre corpus nous permet d'identifier cinq (5) procédés de création des néologismes dénotant la subjectivité du journaliste-énonciateur, à savoir : la dérivation ; la composition ; la paronymie ; les mots-valises et la troncation.

3.1. La dérivation lexicale

Selon Patrick Charaudeau (1992 : 214) « La dérivation consiste à ajouter à un mot lexical de base (appelé radical) des éléments ou particules (encore appelés affixes) qui se placent devant ou derrière le mot ». Le procédé de dérivation est utilisé par le journaliste de la presse écrite congolaise lorsqu'il veut donner une valeur positivante ou négativante à une unité lexicale déjà existante. Dans notre corpus nous notons quatre (4) modes de formation du mot par le procédé de dérivation.

3.1.1. La préfixation

La préfixation est une opération qui consiste à former un mot en ajoutant un préfixe à son radical. Le préfixe ajouté modifie positivement ou négativement la racine du mot. La lexie « maltraités » dans l'exemple suivant est obtenue par l'adjonction du préfixe « mal » au radical « traités » pour donner une unité de sens :

1. « Certains « **maltraités** » arrivent, au bout de leur dernière force, très malades, portant des fois une sonde. » (*SEL-PIMENT* n°164 du 16 au 21/08/17, p.8.)

La combinatoire **mal + traités** est une forme de lexie qui existe sous deux (2) formes en contexte congolais. Elle peut être le résultat d'une association du préfixe « mal » et d'un radical « traité » pour dénoter la situation des gens qui ne sont pas bien traités. Or, dans cet énoncé, la formation de la lexie s'est faite par suppression d'une particule du mot « **re-** » et son remplacement par un préfixe ayant une connotation négative « **mal** ». Car, le vocable « retraités » ne dérive pas du verbe « traiter », mais plutôt de « retirer ». Les retraités sont des gens retirés de la vie professionnelle. Il s'agit d'une altération de sens du mot « retraités ». Ce néologisme dénote la manière dont l'Etat congolais néglige ses retraités. Le préfixe « **mal** » traduit alors un jugement de valeur négatif sur la situation des retraités.

Dans l'énoncé ci-après, le journaliste utilise le préfixe « **dé-** » associé au verbe « **moussodialiser** » pour exprimer l'action de priver quelque chose ou quelqu'un de moussodia :

2. « Il faut encore beaucoup de temps pour « **démoussodialiser** » moukondo tellement le peuple lui fait confiance » (SEL-PIMENT 164 du 16 au 21/08/17, p.8.)

Ce néologisme est structuré de la manière suivante : **dé + moussodia + liser**. Il est formé à partir du nom « moussodia » (un député de la circonscription électorale de Moungali, à Brazzaville). Le préfixe « dé - » marque la privation, l'action d'enlever quelqu'un ou quelque chose de... Le suffixe « -liser » donne un caractère verbal au mot. La lexie « **démoussodialiser** » signifie priver quelque chose ou quelqu'un de Moussodia ou enlever Moussodia d'un endroit. Il s'agit ici de priver, d'enlever Médard Moussodia de la circonscription électorale de Moukondo. Ce qui traduit l'enracinement du candidat et la confiance que le peuple lui accorde. Par l'usage de ce néologisme, le journaliste exprime un point de vue négatif sur le personnage.

3.1.2. La suffixation

Le procédé de suffixation consiste à ajouter un suffixe au radical. Cet ajout apporte une connotation particulière au mot de la langue. Soit l'énoncé suivant :

3. « Avec cette machine du Pct, la coloration abusivement **rougeâtre** qui semblerait bien huilée et uniformisée, mais des stratégies **camouflâtes** d'un balai magique des contradictions antagonistes ? » (EPANZA-MAKITA n°212 du 02/08/17, p.6.)

Le suffixe « **-âtre** » donne une connotation négative et péjorative à l'objet dénoté. Le journaliste porte un jugement de valeur sur la couleur du drapeau du Parti Congolais du Travail (P.C.T). L'usage de la lexie « **rougeâtre** » précédé par l'adverbe appréciatif « **abusivement** » traduit une mauvaise couleur de ce drapeau. De même, le suffixe « **-âte** » dans le terme « **camouflâtes** » donne une image dévalorisante au mot. Cette construction résulte d'un changement de catégorie du mot qui passe de la classe des verbes à celle des adjectifs. Cet adjectif « **camouflâtes** » dénote une mauvaise manière de se camoufler. Par l'usage de ces néologismes, le journaliste critique négativement les stratégies politiques du parti P.C.T et affiche ainsi son positionnement contre ce parti. Le suffixe « **-crates** » dans la séquence qui suit donne un caractère idéologique au mot auquel il est associé et permet au journaliste de critiquer le régime politique appliqué au Congo :

4. « La population congolaise, sait, désormais, que le PCT, parti au pouvoir, et tous les partis satellites de la galaxie des « **Oyocrates** » ou « **Mpilacrates** » ne doivent leur existence politique que par la tricherie et autres moyens de fraude. » (SEL-PIMENT n°163 du 07 au 14/08/17, p.3.)

Le suffixe « **-crates** » s'applique aux partisans d'un système ou d'un régime politique

ici désigné par le parti congolais du travail (PCT). L'adjonction de ce suffixe aux noms des localités « **Oyo** », « **Mpila** » voudrait désigner les acteurs politiques originaires de ces localités. En effet, « **Oyo** » est une ville située dans le département de la Cuvette d'où est originaire le Président Denis Sassou Nguesso. « **Mpila** » est un quartier de Brazzaville où se trouve la résidence privée du président. Le journaliste emploie les formes lexicales « **Oyocrates** », « **Mpilacrates** » pour mettre en relief les travers du régime politique en vigueur au Congo. Ces lexies désignent les partisans d'un régime politique taillé à la manière d'« **Oyo** » ou de « **Mpila** ». Le journaliste s'insurge contre le mode d'accession au pouvoir des membres de la mouvance présidentielle qui se fait de manière frauduleuse. Il s'agit donc d'une appréciation individuelle de l'énonciateur sur le régime politique en vigueur en République du Congo.

Dans l'extrait suivant, la suffixation consiste à ajouter au nom propre d'un individu un suffixe « **-nique** » pour créer un mot nouveau :

5. « Convoqué par les juges d'instruction pour un interrogatoire, le lundi 19, puis à nouveau le mardi, le général Jean-Marie Michel Mokoko, candidat malheureux à l'élection présidentielle de 2016, actuellement détenu pour « atteinte à la sûreté de l'Etat », s'est retranché dans le mutisme. Quoi une stratégie « **mokokonique** » ? » (SEL-PIMENT n°195 du 26/03 au 02/04/18, p.6)

Cette lexie obéit à la structure Np2 + Sf3. Le suffixe « **-nique** » confère au nom un caractère adjectival. Dans l'exemple /5/, l'expression « **stratégie mokokonique** » signifie la manière d'agir propre à Mokoko. Par l'usage de ce néologisme, le journaliste porte un jugement de valeur sur l'acte posé par Mokoko. Il traite sur un ton railleur la stratégie adoptée par le personnage devant la cour. De ce fait, il évalue négativement l'action de celui-ci.

a. L'hybridation lexicale

Dans la presse écrite congolaise, le procédé d'hybridation lexicale consiste à adjoindre à une racine congolaise des affixes de la langue française. Dans ce type de construction, la conscience lexicographique exprimée par les journalistes des organes retenus consiste à créer des lexies étrangères au français de référence. Il s'agit des néologismes lexicaux lorsqu'elles ne sont pas expliquées ou traduites, ces lexies peuvent brouiller les pistes de compréhension de l'énoncé pour un lecteur non congolais. Elles relèvent de la subjectivité énonciative du journaliste qui veut reproduire la couleur locale de l'espace décrit. Dans les journaux retenus, nous relevons des occurrences des lexies formées par hybridation.

Le mot « **chikirilatif** » dans l'exemple suivant résulte d'une adjonction du suffixe « **-tif** » à la base « **chikirila** » pour former un lexème nouveau :

6. « Aujourd'hui, c'est pour la deuxième fois qu'il est battu brillement dans son fief "**chikirilatif**" à Makélékélé aux législatives dernières. » (EPANZA-MAKITA n°212 du 02/08/17, p.2.)

La lexie « **chikirilatif** » est un néologisme lexical formé à partir d'un radical en langue congolaise « **chikirila** » et d'un suffixe en français « **-tif** ». En langue lari, le mot « **chikirila** » vient du verbe « **ku-chikirila** » qui veut dire « compter sur, avoir confiance, espérer ». Le suffixe est, selon Omer Masssoumou (1999 :27), une particule qui donne un sens nouveau aux mots auxquels il est annexé. Le suffixe « **-tif** », dans cet énoncé, donne un sens adjectival au mot auquel il est adjoind. L'adjectif « **chikirilatif** » désigne donc « une chose sur laquelle l'on compte ; un

2 Np = Nom propre.

3 Sf = suffixe français.

objet espéré ou auquel l'on a confiance''. Il s'agit du fief électoral du candidat Euloge Landry Kolélas. Par cette formation lexicale, le journaliste tourne en dérision la situation de ce candidat qui serait battu dans la circonscription où il comptait gagner. Cette lexie connotée ironiquement permet au journaliste non seulement de reproduire la couleur locale dans l'énoncé, mais aussi de se moquer du personnage et de son parti politique. Elle traduit alors une prise de position en défaveur de ce candidat.

Dans l'énoncé suivant, le journaliste adjoint au radical d'origine congolaise un suffixe « -ier » pour donner un caractère nominal au mot :

7. « « Selon cette info, Denis Christel Sassou Nguesso aurait envoyé son frère Wamba Sassou Nguesso pour casser la gueule à Tonton Gilbert Ondongo, le « **moupatassier** » congolais. (LA GRIFFE n°347 du 17 au 22/08/17, p.8)

Le néologisme « **moupatassier** » est formé à partir du radical « moupatasse » et du suffixe « -ier ». Le mot « moupatasse » vient du mot kituba « mupata » qui signifie l'argent ou les finances. Le suffixe « -ier » donne un caractère nominal à ce mot. Un « moupatassier » est donc quelqu'un qui détient ou qui gère les finances. Ce terme est employé ici sur un ton satirique pour dénoncer le mauvais comportement des fils du Président de la République qui aurait intimidé le ministre des finances afin d'obtenir de l'argent. Dans cet énoncé, l'énonciateur dénonce l'abus du pouvoir des membres de la famille présidentielle, et par conséquent, la mauvaise gestion des fonds publics congolais par les membres de la majorité au pouvoir. Nous lisons une création similaire à partir du mot « **boukoutage** » dans l'exemple suivant :

8. « A la célébration avec éclats de la fête nationale du 15 aout, occasion de montrer aux retraités, dans leurs malheurs, les valeurs de jouissances dans des épigones du « Chemin d'Avenir » qui sont maintenant dans la « Marche vers le développement » de leur « **boukoutage** » accéléré sous le sceau d'une « Nouvelle République » à travers leur agilité à la danse et la qualité de leur grande bouffe au milieu de leurs adorateurs. » (SEL-PIMENT n°164 du 16 au 21/08/17, p.8.)

Il s'agit d'un autre cas de suffixation française. Le journaliste annexe au radical d'origine congolaise « boukouta » le suffixe « -age ». Parlant des suffixes de noms d'action en -age, -ment et -tion, Jean Dubois (1969, p.28) affirme : « ces trois suffixent forment des noms d'action. Sur le plan morphologique le rapprochement est légitime puisque -(a)tion, -age et -ment sont des suffixes ajoutés à des verbes et en particulier des verbes en er. » Le suffixe « -age » donne un sens d'action au mot « boukouta ». En effet, le mot « boukouta » vient du verbe kituba « kubukuta » qui signifie « broyer, croquer, écraser avec les dents ». La lexie « boukoutage » désigne l'action de broyer, de croquer à belle dent. Ce qui traduit une mauvaise pratique de la politique de municipalisation accélérée menée par le gouvernement congolais. A travers ce néologisme, le journaliste critique cette politique qui serait source d'enrichissement illicite de certains gouvernants congolais.

L'usage du néologisme « **ininguissable** », dans l'extrait qui suit, traduit une autre forme d'hybridation lexicale :

9. « Mais, ils ont tous fini par se mordre la poussière devant l'« **ininguissable** » baobab de Moukondo. » (SEL-PIMENT n°163 du 07 au 14/08/17, p.2.)

La lexie néologique « ininguissable » résulte d'une dérivation parasynthétique formée à partir d'un radical en langue congolaise auquel on adjoint des affixes du français. Elle est structurée de la manière suivante : in + inguissa + able. Le préfixe « in- » donne un caractère privatif au mot. Le suffixe « -able » confère un caractère adjectival au mot. Le radical

« ninguissa », quant à lui, est emprunté aux langues congolaises. Il vient du verbe « ku-ningisa »⁴ du munukutuba ou du verbe « ko- ningisa » du lingala. Dans ces langues, ce verbe signifie ébranler, secouer. L'adjectif « ininguissable » veut donc inébranlable, ce qui est privé de la capacité d'être ébranlé ou secoué. Il est question ici du député Médard Moussodia qui est réélu dans la circonscription électorale de Moukondo. Par cette création lexicale, le journaliste exprime son admiration et dévoile son parti pris pour Médard Moussodia.

Le néologisme « **ngirinisation** » dans l'énoncé ci-après est formé à partir du radical « ngiri » et du suffixe « -ation » pour donner une unité de sens :

10. « Le congolais lambda a pensé à une « **ngirinisation** » (corruption) de Paul-Marie Mpouelé le président de L'IDC-FROCAD par le pouvoir mouvouzielle » (SELPIMENT n°170 du 25/09 au 02/10/17, p.6.)

La lexie « ngirinisation » est un néologisme obtenu par l'association de **nguri** + **nisation**. Le suffixe « -ation » marque le caractère nominal du mot. Le radical « nguri » provient des langues congolaises et signifie gros sac, sac dans lequel l'on stocke des produits agricoles comme le maïs, l'arachide etc. Le mot « ngirinisation » traduit une réalité politique congolaise qui consiste à corrompre les opposants en leur offrant un sac d'argent. Par l'usage de ce néologisme, le journaliste dévoile le mode d'opération de la majorité au pouvoir et pousse le lecteur à réfléchir sur les stratégies de conservation du pouvoir par la mouvance présidentielle.

a. La composition lexicale

Le procédé de composition lexicale fonctionne par l'adjonction de deux (2) ou plusieurs unités lexicales formant un seul mot. Il ne s'agit pas d'une dérivation morphologique, mais d'une juxtaposition de deux lexèmes libres permettant de former un troisième qui soit un lexème -mot à part entière. Le sens du nouveau mot obtenu ne se laisse pas forcément deviner par celui des deux constituants. Le mot « garde-fou » par exemple est un mot indépendant de *garde* et de *fou* dans le sens de « balustre de protection sur un pont près d'un fossé, empêchant de tomber ». Le sens de ce mot ne peut être deviné à partir de ses deux (2) constituants. Le journaliste congolais recourt à ce type de procédé pour constituer son discours. Considérons la phrase suivante :

11. « En définitive, le partenariat privilégié (encore appelé partenariat stratégique global) de la Chine avec le Congo-Brazzaville n'est-il pas un **cache-corruption** ? » (LA GRIFFE n°348 du 30/08/17, p.3.)

La lexie néologique « **cache-corruption** » est obtenue par l'association de deux (2) lexies appartenant à des catégories différentes et reliées par un trait d'union. La lexie « cache » appartient à la catégorie du verbe tandis que le mot « corruption » relève de la classe des noms. En effet, la lexie « cache » vient du verbe « cacher » qui signifie « dissimuler, camoufler, masquer ». Le vocable « corruption » dénote « une dépravation de l'esprit, l'action de détourner quelqu'un de son devoir ». L'association de ces deux (2) lexies forme un même lexème : « cache-corruption ». Ainsi, un « cache-corruption » voudrait dire une « astuce utilisée pour dissimuler les mauvaises pratiques ». A travers ce procédé de composition lexicale, le journaliste dévoile son inquiétude sur la coopération chino-congolaise qui favoriserait^{***} l'enrichissement illicite de certains acteurs. Il porte un jugement dépréciatif sur le partenariat de la Chine avec le Congo-Brazzaville.

⁴ Il y a francisation du mot, car selon F. LUMWAMU (1986), le son [ŋ] existe dans la classification consonantique du munukutuba. La lettre « u » contenue dans le mot « ninguissa » n'a pas sa place en munukutuba.

Dans l'extrait qui suit, le néologisme « **cessez-lufua** » est obtenu par l'association de deux termes : « cessez » et « lufua » pour donner une unité de sens :

12. « Et vu la signature de l'accord de « **cessez-lufua** » et de « cessation des os-squelettés » entre les deux belligérants... (SEL-PIMENT n°165 du 21 au 28/08/17, p.3.)

Le mot « cessez » existe dans la langue française. Il vient du verbe « cesser », employé ici au mode indicatif et signifie arrêtez, stoppez. Le terme « lufua » est tiré de la langue congolaise kituba et désigne la mort. L'expression « **cessez-lufua** » signifie donc « arrêter, stopper la mort ou les tueries ». Par l'usage de ce néologisme, le journaliste traite sur un ton humoristique la question de la crise du Pool en République du Congo. Il fait un rapprochement phonique entre les termes « le feu » et « lufua » pour donner une coloration locale à son énoncé et susciter une connivence ludique avec son public.

a. La paronymie

C'est un procédé qui consiste en une altération de signifiant trop facile à prononcer ou écrire. Ce procédé affecte la graphie ou la sonorité du mot et permet la création des paronymes. Dans la presse écrite congolaise, le journaliste y recourt pour se rapprocher du langage oral de ses lecteurs et créer un rapport de familiarité avec son public. Souvent, les paronymes proviennent des signifiants empruntés à une langue congolaise, mais dont la sonorité est proche du français de référence. Dans l'exemple suivant, la lexie empruntée à la langue kituba « **mouvouze** » est le paronyme du mot français « **mouvance** » :

13. « Autant dire que l'homme n'a rien à craindre quels que soient les « bipalé », pour ne pas dire menaces que la « **mouvouze** » au pouvoir peut proférer aux z'opposants radicaux, surtout ceux de la Fédération de l'opposition congolaise (FROCAD-IDC-CJ3M) sous la houlette de Mâ Claudine Munari, la dame de fer. » (SEL-PIMENT n°168 du 11 au 18/09/17, p.7.)

Nous sommes en présence d'un usage particulier de la langue française : le français parlé au Congo. Cet usage se caractérise par une paronymie des lexies phoniquement proches, mais dont les sens diffèrent. Le mot « **mouvouze** » dérive du vocable kituba « **muvsu** » qui veut dire « pagaille, désordre ». Il est utilisé pour critiquer le mode de gouvernance de la mouvance au pouvoir qui serait caractérisé par le désordre. C'est un substantif dévalorisant que le journaliste utilise pour dévaluer le parti au pouvoir.

La lexie « **CFOUA** » dans la séquence suivante constitue une autre forme de paronymie :

14. « Mais, ce qu'il y a à dire à Maman Arlette, c'est de penser maintenant aux élèves finalistes du Congo à l'école du tourisme et de l'hôtellerie de la CEMAC. Ceux-ci, au moment où nous mettons sous presse la présente édition, étaient toujours bloqués à Ngaoundéré au Cameroun. Ceci, pour moins de 2 millions de francs « **CFOUA** » (SEL-PIMENT n°163 du 07 au 14/08/17, p.6.)

Cette forme de paronymie est formée par hybridation des signifiants en langue française et en kituba. Le son [se] représenté par la lettre « C » est une transcription du terme présentatif français « c'est ». La lexie « **FOUA** » dérive du verbe kituba « **ku-fua** » qui signifie mourir. Le mot « **CFOUA** » traduit donc l'état d'une chose morte ou qui ne fonctionne pas. L'énonciateur fait un rapprochement phonique entre ce terme et l'acronyme CFA qui signifie Communauté financière d'Afrique. Cette paronymie est utilisée pour dénoncer, critiquer, fustiger l'attitude de

la ministre qui, bien qu'ayant un budget disponible, est indifférente devant la situation des élèves finalistes. Le parallélisme entre le CFA et la mort est une image utilisée par l'énonciateur pour susciter la pitié du lecteur et bien mettre en lumière l'indifférence des gouvernants devant la misère des populations.

a. Les mots-valises

C'est un procédé qui consiste à fusionner deux (2) lexies, ayant un signifiant en commun, en une seule unité lexicale dont le signifié est la combinaison des signifiés des lexies originelles. C'est une forme de troncation de deux (2) mots (la tête de l'un et la queue de l'autre) pour former un seul mot. La lexie obtenue suite à cette composition de mots est purement subjectif puisqu'elle découle d'une création néologique de l'énonciateur. Parlant des mots d'auteur dans l'analyse du discours, J. F. Sablayrolles (1992 : 12) écrit : « On ne peut exclure les hapax et autres mots d'auteur ou de discours ni de la lexicologie ni de l'analyse du discours. Nous tenons pour néologisme relevant de la langue les lexies dès leur création et première apparition parce que c'est la langue qui les a rendues possibles et qu'on ne peut faire qu'elles n'aient jamais été émises. » Les néologismes obtenus par le procédé de mots-valises obéissent à un objectif stratégique du locuteur qui cherche à exercer une influence sur le ou les récepteurs auxquels ils sont destinés. Les exemples suivants illustrent ces propos :

15. « Après suivrait le « *dia-longue* » sans exclusive entre pouvoir et opposition dans la perspective de décrier la situation « **pourritique** » du pays. » (SEL-PIMENT n°164 du 16 au 21/08/17, p.7.)
16. « Quoi, c'est la **monarchicratie** au Congo ? » (SEL-PIMENT n°195 du 26/03 au 02/04/18, p.4.)

La lexie « **pourritique** », dans l'énoncé /15/, est obtenue par la composition de l'adjectif « pourri » et du substantif « politique ». Elle dénote l'état de la politique congolaise qui, selon l'énonciateur, est pourrie. A travers ce procédé, le journaliste porte un jugement de valeur dépréciatif sur la situation politique du pays.

En /16/, on note l'association de deux régimes ayant des principes différents. En effet, la « **monarchie** » est une forme de pouvoir dirigé par un monarque et dont la succession se fait de père en fils ; tandis que la « **démocratie** » est une forme de pouvoir légué par le peuple et dont la succession se fait par élection libre et transparente du président. La lexie néologique « **monarchicratie** » a une valeur péjorative qui traduit la critique du régime politique en vigueur au Congo-Brazzaville. A travers l'usage de la tournure interrogative, l'énonciateur exprime son point de vue sur la rumeur de la succession du président de la République par son fils. De là, il lève le problème de l'application du régime politique consigné dans la Constitution du 25 octobre 2015. Car cette constitution stipule que le régime politique en vigueur en République du Congo est la démocratie. A travers l'utilisation de cette lexie, le journaliste participe au débat démocratique, transgressant alors le principe de neutralité consignée dans la déontologie de son métier.

Par ailleurs, la lexie « **foirançais** » dans l'exemple ci-après constitue une autre forme de mot-valise :

17. « C'est vous les « **foirançais** » qui encouragez la « dzikiture » en Afrique ! Hein ! Hein ! » ((SEL-PIMENT n°200 du 30/04 au 07/05/18, p.6.)

Le mot-valise « **foirançais** » est obtenu par l'association de deux mots français : **enfoiré** + **français**. Il y a ellipse de la particule préfixale « en » formant le mot « enfoiré ». Celui-ci relève d'un langage vulgaire et signifie « salaud, personne déloyale, irrespectueuse ». Par ce lexème, le journaliste porte un jugement de valeur négatif à l'égard du peuple français. Il lève le problème de l'ingérence française dans les affaires politiques africaines. A travers ce vocable, il dévoile sa

francophobie.

Le mot « **brimature** » dans la séquence suivante est un autre néologisme créé par l'énonciateur afin de produire un effet à la réception de l'énoncé :

18. « Clément Mouamba qu'on fourvoierait à ce garage des caciques « pécétistes » après s'être baladé à la « **brimature** » et Isidore Mvumba qu'on pouvait enfin récompenser grâce à sa fidélité légendaire après avoir attendu pendant assez longtemps sans poste » (SEL-PIMENT n°165 du 21 au 28/08/17, p.3.)

Ce néologisme est obtenu par l'association des mots *brimade* + *primature*. La *brimade* est une épreuve vexatoire, une punition que les anciens (d'une école) font subir aux nouveaux. La *primature* désigne la fonction d'un premier ministre. Le mot « **brimature** » dénote les *brimades* ou les épreuves vexatoires que les membres du parti au pouvoir font subir au premier ministre. Par ce néologisme, le journaliste évalue négativement l'action du premier ministre à la tête du gouvernement et suscite la réflexion du lecteur sur l'influence des membres de la majorité présidentielle sur la fonction du premier ministre en République du Congo.

Dans l'extrait qui suit, l'adverbe « **démogratiement** » est formé par l'association des mots *démocratie* + *gratuitement* :

19. « C'est par conséquent ce dernier qui a eu raison sur les autres, lors de la session inaugurale de la première législature de la nouvelle République qui s'est tenu le samedi 19 août dernier, pour la mise en place, « **démogratiement** », les instances dirigeantes de l'assemblée nationale. » (SEL-PIMENT n°165 du 21 au 28/08/17, p.3.)

Le mot « *démocratie* » désigne un pouvoir légué par le peuple à un représentant. L'adverbe « *gratuitement* » signifie ce que l'on donne librement, sans effort ou sans contrepartie. La lexie « **démogratiement** » traduit donc un pouvoir immérité et obtenu sans effort. L'énonciateur traite sur un ton humoristique une affaire sérieuse. Il tourne en dérision la nomination du nouveau président de l'assemblée nationale qui ne serait pas élu par le peuple. Il pousse ainsi le lecteur à réfléchir sur les stratégies d'accession au pouvoir des membres de la majorité au pouvoir.

La lexie « **poolailler** » dans l'exemple ci-dessous est obtenu par l'association des mots *pool* + *poulailler* :

20. « Quant à la question du « **poolailler** », c'est la mort dans l'âme et surtout à cause de l'arrêt du trafic du CFCO dans la partie du Pool (SEL-PIMENT n°170 du 25/09 au 02/10/17, p.6)

Le mot « *pool* » désigne un département du Congo. C'est le département où les forces armées congolaises s'affrontent avec les rebelles. Le « *poulailler* » est un enclos construit pour les poules. Le néologisme « **poolailler** » est donc employé sur un ton humoristique pour se moquer des populations du Pool qui seraient coupées des autres départements à cause des hostilités. A travers cette lexie, l'énonciateur aborde la question de la responsabilité du gouvernement et suscite la pitié du lecteur sur la situation du Pool.

a. Les fausses coupes

Les lexies néologiques obtenues par le procédé de fausses coupes sont des lexies dont les frontières ordinaires entre les différents morphèmes composant l'énoncé ne sont pas respectées. C'est un type d'écart graphique ou phonétique entre le signifiant et le signifié du mot qui étonne l'interprétant du discours. D'après Jean-François Sablayrolles (2000 : 214) : « La fausse coupe peut se faire par jeu ou être involontaire. Elle est à l'origine d'un certain nombre de lexies du français moderne, mais dans ces cas anciens d'agglutination (lendemain) ou de

déglutination (ma mie) la fausse coupe n'est plus perçue. » Dans le discours politique de la presse écrite congolaise, le procédé de fausse coupe est utilisé par le journaliste caricaturiste pour donner un ton humoristique à son discours et se rapprocher de l'oralité. Dans les phrases suivantes, le journaliste insiste sur le son [z] pour donner un caractère ludique à son discours, cassant ainsi la syntaxe normative de l'énoncé :

21. « Mais, parmi ces **z'opposants**, il y a aussi des poltrons, pour ne pas dire peureux, éprouvant la moindre peur quand ils se rendent bien à l'évidence que le danger est à leur porte. » (SEL-PIMENT n°168 du 11 au 18/09/17, p.7.)
22. « Mon cher fils ce n'est que toi qui puisse m'offrir toutes les garanties, pas les **z'autres-là** ! ah ! ah ! ah ! » (SEL-PIMENT n°195 du 26/03 au 02 /04/18, p.4.)
23. « Monsieur le juge, je fais ça pour les **z'intérêts** de la France ! » (SEL-PIMENT n°200 du 30/04 au 07/05/18, p.5.)

Les lexies néologiques « **z'opposants** », « **z'autres-là** », « **z'intérêts** » sont obtenues en brisant les frontières syntaxiques habituelles des morphèmes de la langue française. Il y a insertion de la lettre « **z** » qui renforce le sens de la liaison introduite par les déterminants au pluriel. A l'écrit, cette composition n'est pas fortuite. Elle dénote la volonté de l'énonciateur de reproduire l'oralité ou de traduire son sens de l'humour.

Nous avons une autre forme de fausse coupe à travers le néologisme « cons-golais » dans l'énoncé suivant :

24. « Avant de mettre en branle ce second scénario d'enfumage des « **Cons-golais** », il faille clore le premier » (SEL-PIMENT n°193 du 05 au 12/03/18, p.8.)

Dans cette création lexicale, l'énonciateur exhibe son sens de l'humour. Il procède à l'invective pour former sa lexie. Car le mot « **con** » signifie sexe de la femme ou personne idiote. L'accord du pluriel dans le mot « cons-golais » traduit la volonté du scripteur de produire un effet à la réception de l'énoncé. Ce vocable « cons-golais » désigne le peuple congolais. Par ce néologisme, l'énonciateur taxe, injurie et porte de ce fait un jugement de valeur dépréciatif sur ce peuple qui accepterait d'être manipulé par les gouvernants.

a. La troncation

La troncation est une forme d'abréviation lexicale qui se réalise avec l'amputation d'une ou plusieurs syllabes d'un mot donné. Elle porte sur la réduction du mot aux syllabes initiales. Dans les énoncés suivants :

25. « On rit Ndjombo » n'est pas à sa première venue dans ce domaine ; il était à l'époque du **mono** ministre de l'agriculture et c'était le moment où il avait été proclamé au Congo : « l'agriculture, priorité des priorités ». (SEL-PIMENT n°200 du 30/04 au 07/05/18, p.6.)
26. « En premier lieu, les Combattants du 242 aidés des « Ingéta » du 243 qui lancent déjà des appels au boycott sur les réseaux sociaux estimant que le chanteur de « Trop c'est trop » est un « **collabo** ». (SEL-PIMENT n°200 du 30/04 au 07/05/18, p.9.)

Dans l'énoncé /25/, le mot « **mono** » est obtenu par la troncation du mot « **monopartisme** ». En /26/, le substantif « collabo » est une troncation du mot « collaborateur ». Il s'agit du musicien Roga-Roga qui collaborerait avec le gouvernement congolais. Ces néologismes relèvent d'un usage familier de la langue et permet d'établir un contrat de familiarité entre le journaliste et son lecteur.

L'énoncé suivant présente une autre forme de troncation qui consiste à répéter deux fois le radical du même mot « **doma-doma** » afin d'amplifier l'effet à réception de l'énoncé :

27. « Celui qu'on dit le « **doma-doma** » de la famille des Nguesso se serait donc saisi de Tonton Gilbert Ondongo, grâce à un « kata » magistral dont il détient seul le secret comme « judoka ». (SEL-PIMENT n°179 du 27/11 au 04/12/17, p.3)

La lexie « **doma-doma** » dérive du mot « dommage » qui signifie dégât matériel ou préjudice moral. Attribué à un être humain, ce néologisme désigne un individu qui cause des dégâts. Il est utilisé ici à des fins humoristiques pour tourner en dérision la situation du ministre des finances Gilbert Ondongo qui serait victime d'un préjudice causé par Wamba Sassou Nguesso. Par cette lexie, l'énonciateur traite le problème de la gestion des finances et pousse le lecteur à réfléchir sur l'influence de la famille présidentielle sur le gouvernement congolais.

Le procédé de troncation permet donc au journaliste d'exprimer son affectivité, de susciter une connivence ludique et d'instaurer un rapport de familiarité entre lui et son lecteur.

Conclusion

Dans notre analyse sémantico-énonciatif des lexies néologiques, nous avons vérifié deux hypothèses. En effet, la première confirme que les lexies néologiques constituent des « sceaux » de la présence de l'énonciateur dans son discours. À travers ces usages, le journaliste revendique sa liberté discursive. Car, il crée des mots nouveaux soit pour prendre position en faveur ou en défaveur d'un élément dénoté, soit pour extérioriser ses fantasmes. En contexte du français d'Afrique, ces néologismes contribuent à la vitalité de la langue française. Selon Pierre Dumont (2008 : 5), « éliminer d'une langue tout élément expressif et affectif c'est la dessécher, la réduire à un schème, à un squelette ». Nous confirmons aussi la seconde hypothèse puisqu'il s'est avéré que les néologismes permettent au journaliste d'épicer, d'enjoliver ou d'accroître l'expressivité de son discours. Ce qui favorise l'impression des marques subjectifs du journaliste dans sa mise en scène discursive. L'usage des néologismes peut dans certains cas brouiller les pistes d'interprétation du discours pour le lecteur non congolais.

Avec une fréquence 1410 occurrences des lexies néologiques relevées dans 29 journaux consultés, nous pouvons affirmer que les empreintes subjectives du journaliste dominent le discours journalistique. Ainsi, les intentions, les fantasmes ainsi que le sens de l'humour du journaliste prime sur les principes déontologiques d'objectivité et de neutralité du discours de presse.

Une recherche portant sur l'usage d'un langage humoristique comme mode d'expression de la subjectivité énonciative du journaliste serait intéressante pour mieux étayer l'étude sur la responsabilité énonciative du journaliste de la presse congolaise.

Références bibliographiques

- BENVENISTE, Emile. *Problème de linguistique générale*, tome 2, Paris, Gallimard, 1974 (1966, 1^{ère} édition).
- CHARAUDEAU, Patrick. *Grammaire de sens et de l'expression*, Paris, Hachette-Education, 1992.
- CHARRON, Jean. « Subjectivation du discours du journalisme politique au Québec, 1945-1995 », *Mots : Les langages du politique* [en ligne], 82/2006 mis en ligne le 01 novembre 2008, consulté le 19 avril 2019.
- DUBOIS, Jean & al. *Dictionnaire de linguistique et des sciences du langage*, Paris, Larousse, 1994.
- DUBOIS, Jean. *Etude sur la dérivation suffixale en français moderne et contemporain*, Paris, Librairie Larousse, 1962.

- DUMONT, Pierre. « Regard interculturel sur les particularités lexicales du français d'Afrique », Tréma [En ligne], 30 | 2008, mis en ligne le 01 novembre 2010, consulté le 19 avril 2019.
- DZOKANGA, A. *Dictionnaire lingala-français suivi d'une grammaire lingala*, VEB, Leipzig, 1979.
- GARRIC, Nathalie & CALAS, Frédéric. *Éléments d'analyse du discours*, Paris, Nathan, 2007.
- GUIBERT, Louis. *La créativité lexicale*, Paris, Librairie Larousse, 1975.
- ILOKI, Bellarmin. « Les Congolais et le rapport à la langue française : entre répulsion et exaltation », in *Regards sur la langue française au Congo*, (Sous la direction de Anatole MBANGA), Actes du colloque international de Brazzaville, du 18 au 19 mars 2011, Paris, L'Harmattan, 2013, pp. 41-50, ISBN : 978-2-336-29167-3.
- KERBRAT-ORECCHIONI, Catherine. *L'énonciation de la subjectivité dans le langage*, Paris, Armand Colin, 1980.
- KERBRAT-ORECCHIONI, Catherine. *La néologie en français contemporain. Examen du concept et analyse de productions néologiques récentes*, Paris, Honoré Champion, 2000.
- LUMWAMU, François. *Recherche sur la koïne, tentative de définition du munukutuba*. Thèse d'Etat. Paris, Sorbonne, 1986.
- MALONGA, Alpha Noël. « Langue française et jargon de guerre au Congo-Brazzaville » In *Repère, Revue de l'observatoire de la langue française au Congo*, n°1, deuxième semestre 1999.
- MASSOUMOU, Omer. « Les particularités lexicales dans les romans, entre discours et fiction », In *Groupe de recherche en études sémantiques et interprétations (GRESI)*, 2005.
- MASSOUMOU, Omer. « Quelques aspects lexicographiques, syntaxiques et sémantiques du français au Congo » In *Repère, Revue de l'observatoire de la langue française au Congo*, n°1, deuxième semestre 1999.
- PRIEUR, Jean-Marie. « Contact de langues et positions subjectives » In *Langage et société*, 2006.
- REY, Alain, *Théorie du signe et du sens, Lecture II*, Paris, Ed. Klincksieck, 1976.
- SABLAYROLLES, J-F. & PRUVOST, J. *Les néologismes*, Paris, PUF, 2003.
- SABLAYROLLES, J-F. « Néologisme Et Nouveauté(s) » In *Cahiers de lexicologie*, n°69, 1992.
- VINAY, J.P. & DALBERNET, J. *Stylistique comparée de l'anglais et du français*, Paris, Didier, 1996.